

## FAÇON DE DEMANDER DOAH A LA LUMIERE DU HADITH.

La semaine dernière, nous ti cause sur l'importance doahs et, azordi, nous pou donne quelques exemples à la lumière du Hadith lor façon pou faire doah.

Par exemple, d'après Hadith Tirmizi Shareef et Hadith Mishkaat Shareef, Vol. 1, page 472, Hazrat Anas r.a. rapporter ki Rassooolullah saw fine dire : "Doah (supplications, implore Allah), c'est la moëlle des ibaadates". Pareil couma les os pas éna valeur sans la moëlle, même valeur ibaadates trouve dans doah ; sans doah nou ibaadates pas éna aucune valeur devant Allah.

C'est pour cette raison que, soit dans Namaz (après At'Tahyaat et Darood-6-Ibrahim), soit après Namaz (c.a.d. après Salaam), Huzoor saw ti demande doah à Allah et ti montrer aux Sahabas-6-Kéram pou faire coume ça même. Par exemple, d'après Bukhari Shareef, Texte arabe-anglais, Vol. 1, Hdh. No. 795, Nabi-6-Karim saw ti habituer faire doah, dans Namaz (c.a.d. avant Assalaamoalaikoum wa Rahmatullah). Et d'après Hadith No. 796, Huzoor saw ti montrer à Hazrat Abu Bakr Siddiq r.a. pour faire doah dans Namaz. Et, Alhamdulillah, nous avons suivi la recommandation du Prophète d'Allah, sur ce qui appelle Doah-6-Mathoora.

Et après Namaz aussi (c.a.d. après "Assalaamo alaïkoum wa Rahmatullah"), Rassooolullah saw ti demande doah; d'après Bokhari Shareef, Vol. 8, Chapitre 18, "Invocations après la prière", Hdh. No. 342. Et aussi d'après Mishkaat Shareef Vol. 2, Hdh. Nos. 960, 961 et Muslim Shareef Vol. 1, Hdh. Nos. 1226, 1227, chaque fois après les Namaz Faraz, Rassooolullah saw ti habituer lire : "Allahoumma antas salaam wa ninkas salaam - Tabaaraka ta ya zal jalaalé wal ikraam". Traduction : "ô Allah, Toi-même la source de paix, et la paix vine de Toi. Tu es La Bénédiction, ô Seigneur de Gloire et d'Honneur". Et éna encore d'autres doahs ki Rassooolullah saw fine demander après Namaz.

Li important pou noter ki, d'après Hadith Tirmizi Shareef, et Mishkaat Shareef, Vol. 2, Hdh. No. 968, Hazrat Abu Omama r.a. ti demande à Rassooolullah saw : "Quelle supplication à laquelle Allah réponde plus vite ?". (c.a.d. ki l'heure plus valable pou demande doah). Nabi-6-Karim saw ti réponde : "Doah ki faire au milieu de la dernière partie de la nuit (c.a.d. après Tahajjud) et après les Namaz Faraz.

Et Rassooolullah saw ti recommande aux Sahabas pou demande doah après Namaz. Par exemple, d'après Hadith Abu Daoud et Nissaf, Hazrat Maaz r.a. rapporter ki "Ône fois, Nabi-6-Karim saw prend mo la main et dire moi : "ô Maaz, mo content toi". Alors, mo (Hazrat Maaz r.a.) réponde : "Ya Rassooolullah saw, moi aussi content ou". Et Le Prophète d'Allah, alors, dire : "C'est à cause ça l'amour même, ki mo pé dire ou : "après tous les Namaz, ou faire doah avec Allah coume ça, et jamais pas manquer pou demande ça doah-là : "Rabbé a-inni ala zikréka wa shoukréka wa houssné ibaadatéka". Traduction : "ô mo Maître ! aide-moi, et donne moi l'occasion pou mazine Toi, pou remercier Toi et pé gloire sincèrement et correctement ibaadates pou Toi".

Et coume ça même, éna beaucoup doahs, ki Rassooolullah saw fine faire, et fine montrer aux Sahabas pou faire pendant les différentes ibaadates, tels que Namaz, Roza, Haj, etc. Parce ki doah, li témoigne de l'humilité des croyants devant zotte Maître ; doah li éne preuve ki, pour le croyant, pas éna aucune sécurité, pas éna aucune protection en dehors de La Paix et La Protection d'Allah. Les mains tendues au ciel, ça li éne signe ki nous faibles, ki nous fragiles, et ki nous tous, nous banné nécessitoux d'une manière ou d'une autre, et ki nous dépende d'Allah dans toutes les circonstances de nou la vie. C'est ce témoignage d'humilité des créatures devant Le Créateur ki appelle doah. Et, si, cette humilité-là nous pas éna dans nou ibaadate, nou ibaadate pas valables devant Allah. C'est pour cette raison ki Rassooolullah saw fine faire ressortir ki doah, li la moëlle des ibaadates.

D'après Hadith Bukhari Shareef, Vol. 8, Chapitre 23, et d'après Mishkaat Shareef, Vol. 2, page 475, Rassooolullah saw fine dire ki, quand demande doah, besoin lève les mains au niveau de la poitrine et, quand fini demande doah, besoin passe ou la-main sur le visage. Et Hazrat Abu Moosa r.a. dire ki li ti trouve Nabi-6-Karim saw faire coume ça.

Toujours d'après Bokhari Shareef, Vol. 8, Hdh. No. 352, Hazrat Abu Huraira r.a. rapporter ki l'apôtre d'Allah fine dire : "Le doah de n'importe qui parmi ou pou accepté par Allah) si li pas perdi patience au point de dire : "Mo ti demande doah mais mo requête pas fine acceptée". Cela veut dire ki quand nous demande doah, nous besoin éna confiance totale en Allah et éna patience (sab'r).

Contd./Page 2 .....

- 2 -

D'après Mishkaat Shareef, Vol. 2, Page 475, Rassooolullah saw fine dire ki quand éne musulman demande doah, capave ki Allah accorde li cé ki li demander ; ou bien Allah réserve éne faveur pou li dans l'autre monde ; ou bien encore Allah capave détourne de li éne quantité équivalente de malheurs. Le Prophète saw fine faire ressortir, toutefois, ki faudrait pas demander doah pour éne qikchosc défende, ou pou séparation entre deux croyants.

A noter ki, parfois, nous demande doah pour éne qikchosc ki nous penser bon pour nous, mais Allah conné mieux cé ki meilleur pour nous, et ki lé-temps approprié pou accorde nous ça. C'est pou cette raison ki, parfois, pas tout cé qui nous demander ki valables mais, dans zotte place, Allah avance malheurs dépi nous, pardonne nou péchés, et le jour du jugement, accorde nous So Faveur.

Éne exemple : éne ti zenfant trouve éne jolie bouteille en couleur et oulé jouer avec ça bouteille-là. So parents empêche li et li pleurer. Si parents-là pas fine satisfaire désir de zotte bébé, c'est parce ki dans jolie bouteille-là, éna poison - et bébé-là pas conné ! Les parents préfèrent donne éne biberon à zotte zenfant. Coume ça même nous pas conné si cé ki nous demander, so l'effet pou bon ou mauvais dans nou la vie, mais Allah conné tout : si cé qui nous demander li pou bon pour nous, Allah pou accepter nou requête ; et si cé qui nous désirer pou mauvais pour nous, Allah pas pou accorde nous ça mais, dans zotte place, Allah pou donne nous autre chose ki pou profitable pou nous.

Huzoor saw fine dire ki quand éne croyant demande doah à Allah, li besoin éna confiance absolue en Allah. Faire attention : Allah pas accepter doah de éne dimoune, si doah-là pas sorti de so lé-cœur. Aussi, pour ki, so doah accepté, le croyant besoin éconcentré, mettre tout so lé-cœur dans so requête. (Tirmizi et Mishkaat).

Coume ça même, Rassooolullah saw dire : "Avant doah, besoin lire Darood Shareef" (Abu Daoud et Nissaf). Hazrat Umar r.a. dire ki doah ki pas accompagné de Darood Shareef, (c.a.d. avant et après doah), li reste suspendu entre le Ciel et la terre. (Tirmizi).

D'après Hadith Muslim Shareef, Rassooolullah saw fine dire : "ô les gens, Allah Taala fine toujours donne l'ordre à Ses Prophètes et leurs oummat pou mange halal et reste loin avec les choses haraam (défende)". Ensuite, le Prophète saw fine dire : "Éne dimoune qui lève so la-main en supplication au Ciel et pé dire : "ô mo Maître ! ô mo Maître ! ô mo Maître .....", mais ki li éne dimoune qui mange haraam, boire haraam, so linges haraam (c.a.d. so vêtements gagnés par moyens malhonnêtes) et ki li fine grandi par nourriture haraam (c.a.d. manger, boire gagnés par moyens (anti-islamiques), comment est-ce ki éne dimoune pareil, Allah pou accepter so doah.

Coume ça même, d'après Hadith Daarimi Shareef, Rassooolullah saw fine dire ki Jour Ar'fa (3ème Zil Hijja), ça éne grand cadeau pour les Hajis. Dans la plaine Arafat, jour Ar'fa, quand les Hajis dire : "Labbaïk ! Allahoumma Labbaïk ....." (Mo présent ô mo Allah, mo présent .....), Allah réponde : "ô mo vrai banda, Mo fine accepter to présence, et tout doah ki to pé demander pou toi-même et pour les autres. Rassooolullah saw fine ressortir ki, toutefois, éna dimoune ki Allah pas accepter zotte Labbaïk (présence) et Allah réponde zotte : "ça l'argent ki to fine servi pou acheter to chraam, c'est éne l'argent ki to fine gagner malhonnêtement. To fine gagné ça l'argent-là par des moyens contraires à Mo l'Ordre. Allez ! retournez ! to pas digne pou recevoir Mo Bénédiction et Mo Pardon !".

Ça deux hadith-là, zotte éne leçon ki doah et haj (et d'autres ibaadates) zotte valables devant Allah Taala, que si les croyants repousse haraam et servi ça ki halal seulement.

Pour terminer, li bon noter que doah, li pas profitable aux vivants seulement mais aussi à banné qui fine morts. En effet, d'après Mishkaat Shareef, Vol. 2, page 499, Rassooolullah saw fine dire ki éna mayyat dans qabar, zotte position coume dimoune qui pé noyer et qui pé demande secours. Alors, si éne parent ou éne camarade demande doah pou li, ça meilleur pour zotte (mayyat) que toutes les richesses du monde. Certainement, meilleur cadeau pour les morts, c'est doah-é-maghféréat de banné vivants pour zotte, les morts. Coume ça même, quand éna mort atteindre le degré du paradis, li demande Allah pour ki raison li fine élevé, et Allah réponde li : "Parce ki ou zenfant fine implore Moi pou accorde ou Mo Pardon".

Namaz Janaza, ça aussi éne preuve ki les morts profiter quand les vivants demande doah pour zotte. Mo banné frères et socurs, nous espérer ki nous deux derniers bulletins fine attire ou l'attention sur l'importance des doahs quant à nou humilité solitaire devant nou Maître Allah. Insha Allah, nous va toujours demande doah pou obtenir Allah So Grâce, So Clémence et So Bénédiction, pour nous-mêmes et pour les autres. Ameen.

A. Jilani,

Al Aqsa Sunni Centre, Tel. 2-1381